Maître d'Ouvrage
PREFECTURE
1 Pl. de la République
28019 CHARTRES

Maison du Préfet

Réfection des façades sur cour intérieure

CHARTRES

CCTP

LOT 01 – SECURISATION DE FAÇADES

B.E.T. :

LAMALLE INGENIERIE

5 allée de la scierie
28 210 CHAUDON
Tél :02 37 82 34 68

Date : JUILLET 2026
Affaire n°: 250902
Version : 1
Affaire suivie par : Y.D

CCTP
LOT 01 – SECURISATION DES FAÇADES

SOMMAIRE

01.1 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES 3
01.1.1 PRESENTATION DU PROJET 3
01.1.2 LIMITES DE PRESTATIONS 3
01.1.3 DOCUMENTS DE REFERENCE 3
01.2 CARACTERISTIQUES GENERALES 4
01.2.1 SUPPORTS 4
01.2.2 TOLERANCES 4
01.2.3 COORDINATION 4
01.2.4 STOCKAGE 4
01.2.5 ECHAFAUDAGES 4
01.2.6 CONDITIONS ATMOSPHERIQUES 5
01.3 DESCRIPTION DES OUVRAGES ET LOCALISATION 6
01.3.1 TRAVAUX PRELIMINAIRES 6
01.3.2 TRAVAUX PRELIMINAIRES - DEPOSES EN FAÇADES 7
01.3.3 ECHAFAUDAGE 7
01.3.4 REFECTIONS DES LINTEAUX PIERRE EXISTANTS DEGRADES 8
01.3.5 BROCHAGE 8
01.3.6 RENOVATION DES ENDUITS DEGRADES 9
01.3.7 REFECTIONS DES CORNICHES 10
01.3.8 NETTOYAGES DE FIN DE CHANTIER 11
01.3.9 FINITIONS ET REPLIEMENT DE CHANTIER 11
01.3.10 DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES 11

01.1 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

01.1.1 PRESENTATION DU PROJET

Le présent lot a pour objet l'exécution des travaux relatifs au projet de sécurisation des façades sur cour de la maison du Préfet – 1 place de la République à CHARTRES (28019), compris le transport, tous les ouvrages et sujétions accessoires nécessaires à la parfaite exécution des ouvrages du présent lot dans les règles de l'Art.

Les prestations à la charge du présent lot comprennent :

- la mise en place de l'échafaudage
- la mise en place des protections
- les déposes des ouvrages divers en façades
- les travaux de ravalement et de réfection des maçonneries

Ainsi que tous les travaux annexes et accessoires nécessaires à la finition complète et parfaite de l'œuvre, dans le cadre des pièces contractuelles et de la réglementation en vigueur.

D'une manière générale, il est rappelé que l'Entreprise est réputée avoir pris parfaitement connaissance de la totalité des plans et avoir prévu la totalité des ouvrages de ravalement et de peinture ainsi que la nature des interventions préparatoires en fonction des caractéristiques des supports ou protections éventuelles livrées par le corps d'état.

01.1.2 LIMITES DE PRESTATIONS

Travaux exclus du présent lot :

Ravalement des enduits de façade

01.1.3 DOCUMENTS DE REFERENCE

Liste non limitative :

D.T.U 20.1 Parois et murs en maçonneries de petits éléments.

D.T.U 26.1 Enduits aux mortiers de ciments, de chaux et de chaux aérienne.

D.T.U 59.2 Revêtements plastiques épais sur béton et enduits à base de liants hydrauliques.

01.2 CARACTERISTIQUES GENERALES

01.2.1 SUPPORTS

Les supports sont existants.
L'Entrepreneur devra impérativement visiter les lieux pour en apprécier les difficultés d'exécution et s'engager en toute connaissance de cause.

01.2.2 TOLERANCES

Tolérances sur les caractéristiques géométriques minimales
Les revêtements doivent être conformes aux normes NF P en vigueur.

Tolérances applicables sur les ouvrages finis

a) Planéité générale
Une règle de 2,00 m appliquée sur le parement et promenée en tous points ne doit pas faire apparaître entre le point le plus saillant et le point le plus en retrait, un écart supérieur à 5 mm.
Les flèches mesurées sous un cordeau de longueur au plus égale à 10,00 m ne doivent pas dépasser 10 mm.

b) Verticalité
L'écart de verticalité mesuré sur la hauteur d'un étage courant (inférieur ou égal à 3,00 m) ne doit pas dépasser 5 mm.

01.2.3 COORDINATION

Coordination avec les occupants des locaux :
La coordination intéresse particulièrement l'accès permanent au bâtiment.

01.2.4 STOCKAGE

Toutes précautions doivent être prises pour stocker les produits dans des locaux secs.

01.2.5 ECHAFAUDAGES

Mise en place d'un échafaudage de pied, type Lahyer ou équivalent, comportant :
- plancher de travail
- jeux d'échelles d'accès
- sapine et toutes protections réglementaires, pour montage et démontage.

01.2.6 CONDITIONS ATMOSPHERIQUES

Les travaux seront suspendus lorsque les conditions atmosphériques seront les suivantes :

- risque de gel
- maçonnerie en cours de dégel
- temps frais et humide (6 à 8°)
- temps très sec, chaud, vent fort (risque de dessication prématurée).

01.3 DESCRIPTION DES OUVRAGES ET LOCALISATION

01.3.1 TRAVAUX PRELIMINAIRES

Installation de chantier :
L'Entreprise du présent lot prévoit la mise en place des aménagements, protections.

- Panneau de chantier des intervenants
- Pose d'un balisage en périphérie de benne
- Clôture de chantier grillagée (type Héras ou équivalent) sur plots béton préfabriqués.

- Locaux base vie : Prévoir un bungalow (Sanitaires et vestiaires) avec 1 zone sanitaire (1 lavabo, 1 WC compris accessoires, 1 douche) et 1 zone vestiaire avec armoires vestiaires + 1 réfectoire.
- Bureau pour réunions de chantier : 1 bungalow avec tables et chaises pour 8 à 10 personnes (prévoir le nettoyage de la salle).

L'Entreprise du présent lot fera son affaire de tous les problèmes de coordinations avec les services techniques de la ville de Chartres afin d'obtenir toutes les autorisations et agréments sur ces installations :

- ✓ Déclaration Préalable
- ✓ Accords des services de la voirie de Chartres

Matérialisation des aires de stockages
Recettes à matériaux
Les installations réglementaires (H & S), loi du 26/12/94
L'accès et l'entretien pendant toute la durée du chantier, etc.

Mise à disposition par le Maître d'Ouvrage : eau.
Tableau électrique de chantier, prévu par le présent lot.

Constat d'état des lieux :

- Constat d'état des lieux, en présence d'un représentant du Maître d'Ouvrage :

Etat des existants et environnement à l'ouverture de chantier.

- Rapport photos lors de l'ouverture de chantier :

Etat du bâtiment existant, etc.
Etat des abords et environnement à l'ouverture de chantier.

01.3.2 TRAVAUX PRELIMINAIRES - DEPOSES EN FAÇADES

Prévoir tableaux électrique de chantier avec protection en tête, compris raccordement dans TGBT du bâtiment.

Etudes et plans d'exécutions, compris détails, fiches techniques et avis techniques des matériaux.

La dépose et la repose si besoin, des volets existants sur les façades, au droit des ouvrages traitées.
La dépose et la repose si besoin, des descentes d'eaux pluviales sur les façades, au droit des ouvrages traitées.

Protection des menuiseries et vitrages.

Dépose et mise en jauge des végétaux en pieds de murs.

Evacuation des éléments déposés non réutilisés.

01.3.3 ECHAFAUDAGE

L'entrepreneur a à sa charge la mise en œuvre d'un échafaudage tubulaire en pied du bâtiment.
Cet échafaudage couvrira la totalité des façades à traiter et comportera :

- Des plateaux de circulation qui seront pleins ou parfaitement jointifs et auront une largeur minimale de 80 cm.
- Deux échelles d'accès (les échelles du RdC seront escamotables ou condamnables).
- Tous les garde-corps et relevés en plancher évitant la projection d'objets.
- Tous les systèmes de contreventement et de fixation nécessaires à la bonne tenue de l'échafaudage, avec la pose d'un filet de protection ou d'un pare-gravois au droit des accès.
- Alarme anti-intrusion avec vidéo surveillance.

L'Entrepreneur aura à sa charge toutes les démarches nécessaires auprès des services compétents pour obtenir l'accord sur la mise en place de l'échafaudage (accords Ville de Chartres et Maître d'Ouvrage + visite d'un bureau de contrôle).

- *Localisation* :
 Fourniture et mise en place d'un échafaudage de pied, sur toutes les façades traitées.
 A prévoir pour toute la durée des travaux.
 Démontage et évacuation en fin de chantier, après réception des travaux.

01.3.4 REFECTIONS DES LINTEAUX PIERRE EXISTANTS DEGRADES

Nature des supports : Maçonnerie ancienne traditionnelle en pierre de taille.
L'Entrepreneur doit s'assurer que le mur après préparation est sans risque de désordre et de chute de pierres.

Enlèvement des réparations faites au mortier de ciment gris
Relancis, dépose des pierres descellées et des pierres abîmées
Retaille des niches dans les zones de pierres déposées.
Sujétions d'étaiements provisoires des linteaux

Pose des pierres neuves scellées au mortier à la chaux
Repose des pierres descellées au mortier à la chaux
Garnissage des joints au mortier à la chaux, compris finitions au fer.
Compris toutes sujétions de pose, etc.

Application d'un minéralisant. (2 couches minimum).

- *Localisation :*
 Suivant plans de façades :
 Réfection, révision des linteaux existants.

01.3.5 BROCHAGE

Piochage des enduits fissurés et soufflés
Dépose du premier rang de moellons en façade
Dégarnissage complet des joints au droit des fissures.
Dépoussiérage soigné
Scellement d'aciers HA 12 minimum, perpendiculaires à la fissure, espacement tous les 20 cm environ (suivant joints moellons).
Prévoir le scellement des broches au mortier de réparation sans retrait, prévoir également (avec le même mortier) le calfeutrement de la fissure
Scellements des moellons déposés.
Garnissage et remplissage des joints

- *Localisation :*
 Suivant visite obligatoire sur site :
 Brochage des fissures en façades.

01.3.6 RENOVATION DES ENDUITS DEGRADES

La préparation du support et la mise en œuvre doivent être conformes au DTU 26.1 "Travaux d'enduits aux mortiers de liants hydrauliques".

Nature des supports : Maçonnerie traditionnelle.

Piquetage des enduits ciment sur l'ensemble des parties de façades (et tableaux des ouvertures) à reprendre, compris évacuations des gravois.
Grattage, nettoyage, dégarnissage des joints friables
Nettoyage et dépoussiérage soignés au jet
Fixation d'un grillage métallique galvanisé
Application d'un gobetis au mortier de chaux avec adjuvant d'accrochage
Application d'une couche d'égalisation (corps d'enduit) en mortier d'enduit de chaux XHA (5 mm minimum)
Dressage à la règle, séchage

Application d'une couche de finition (corps d'enduit) en mortier d'enduit de chaux XHA (5 mm minimum)
Dressage à la règle, séchage

Enduit fibré à la chaux aérienne de finition, aspect enduit minéral finition taloché fin.

Aspect et coloris suivant existants conservés
Points singuliers, raccordements sur les menuiseries extérieures, etc.

- *<u>Localisation</u> :*
 Suivant plans Architecte :
 Après sondages, repiquage et réfection des enduits dégradés et fissurés en façades.

01.3.7 REFECTIONS DES CORNICHES

Pour partie, les corniches existantes sont des éléments en staff sur lattis bois. L'objectif est de purger les éléments dégradés et de le reconstituer à l'identique de l'existant sur l'ensemble des couronnements.
L'ensemble des modénatures sera reconstitué selon le même profil que l'existant. Les supports seront repris si besoin et le traitement se fera après piochage par mortier type MPC.
Le MPC sera teinté dans la masse dito existant et recouvert d'une finition d'aspect minéral dito existant. La tonalité respectera l'aspect existant.

Prévoir un échantillon pour validation.



- *Localisation* :
 Réfection, révision des corniches existantes

01.3.8 NETTOYAGES DE FIN DE CHANTIER

Pour l'ensemble des façades et pignons du bâtiment, avant réception, l'Entreprise livrera la totalité des façades en parfait état de propreté.
Sont compris dans les nettoyages, le balayage et l'évacuation des déchets résultant des nettoyages eux-mêmes.

Les nettoyages doivent faire disparaître les taches de peinture ou d'huile, les taches de ciment, etc. les traces des films de mortier.
Ces nettoyages seront exécutés par un personnel spécialisé et en tenant compte de la nature des matériaux pour l'emploi ou non de certains produits détergents.
Après nettoyages, l'Entrepreneur exécutera tous les raccords (en particulier sur les appuis de baies) de façon à présenter un travail impeccable lors de la réception.

01.3.9 FINITIONS ET REPLIEMENT DE CHANTIER

Remise en état
Lors de l'achèvement des travaux, l'Entrepreneur du présent lot doit remettre les abords en état en procédant à l'enlèvement de tous les gravats, déchets et détritus et au nivellement du sol de manière à ne laisser subsister aucune trace d'accès provisoire, de dépôt de matériaux ou toute partie détériorée pendant l'exécution des travaux.
Repose des éléments de signalétique déposés en début de chantier.

Nettoyage
Tous les gravois sont enlevés au fur et à mesure de leur production. Les abords du chantier resteront parfaitement propres.

01.3.10 DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES

L'entreprise devra fournir un **D**ossier des **O**uvrages **E**xécutés à intégrer dans un classeur avec sommaire et intercalaires, et à fournir en 3 exemplaires + 1 support informatique des plans et schémas, après validation du bureau d'étude et du maître d'ouvrage.

Le jour des O.P.R., ou 15 jours avant réception, au plus tard, un exemplaire du **DOE** sera remis au Bureau d'Etudes pour vérification et commentaires.
Après modification (éventuelle) l'Entreprise dupliquera et diffusera ses dossiers aux divers intéressés.

L'ensemble de ces dossiers (exécution et récolement) font partie intégrante des travaux dus par l'Entreprise.